

## Compte-rendu de la réunion de contact Asile

21 mars 2018

**Présents:** Nadir AMARA (Service des réfugiés), Petra BAEYENS (Vluchtelingenwerk Vlaanderen), Mathieu BEYS (Myria), Hajare BOUJTAT (Médecins du Monde), Mauranne BROEKAERT (Etudiante KULEUVEN), Tim BUYCK (Rode Kruis), Ghislaine CEULEMANS (CAW Bruxelles), Carl CLAUS (OE), Charlotte COENEN (Nansen vsw), Géraldine D'HOOP (IOM), Rob DE LOBEL (IOM), Melissa DE MEDTS (Caritas International), Margot DE VUYST (Myria), Koen DEWULF (Myria), Louise EVERARTS (Etudiante KULEUVEN), Alexandre FAUDON (UNCHR), Frédéric FISCH (Federale Ombudsman), Christof GODDERIS (Médecins sans frontières), Isabelle KERSTENNE (Croix Rouge Francophone), Rudi JACOBS (CCE), Gerrit KLAPWIJK (Orde van de Vlaamse Balies), Lysbeth REULENS (Agentschap Integratie & Inburgering), Joke SWANKAERT (Myria), Tommy TANIER (Stagiaire Nansen vzw), Stefan VAN LAER (UNCHR), Ilona VAN LIEDEKERKE (DVZ), Lotte VAN LIEFDE (Dienst voordij), Myriam VASTMANS (Siréas/SASB), Charline WEGNEZ (Croix Rouge Francophone).

**Excusés:** Gaëlle AUSSEMS (ADDE), Jessica BLOMMAERT (Ciré), Bieke MACHIELS (Fedasil), Dirk VAN DEN BULCK (CGRA), Christine VAILLANT (Caritas International).

### Ouverture de la réunion de contact du 21 mars 2018

1. Monsieur Dewulf ouvre la réunion. Il constate qu'il n'a pas reçu toutes les remarques et demande de les envoyer à [myria@myria.be](mailto:myria@myria.be) afin de les intégrer au plus vite possible dans la version disponible en ligne. Monsieur Dewulf souhaite la bienvenue à Médecins Sans Frontières

### Communications de l'OE (Monsieur Claus)

#### Chiffres février 2018

2. En janvier 2018, il y a eu **1.757 demandes d'asile**, soit 136 de moins qu'au cours du mois précédent. 1.643 demandes d'asile ont été introduites sur le territoire (WTC), 67 en centres fermés et 47 à la frontière. L'OE a enregistré en moyenne 87,85 demandes par jour ouvrable (WTC). Février 2018 comptait 22 jours ouvrables. Comparé à janvier 2018, il y a donc eu en moyenne 1,8 demandes en moins enregistrées par jour ouvrable. Par rapport à décembre 2017 (1.461). Par rapport à février 2017 (1.461), cela représente une augmentation de 341 demandes d'asile. Le top 10 des nationalités les plus courantes de ces demandeurs d'asile, était: la Syrie (344), l'Afghanistan (120), la Palestine (104), la RD Congo (101), l'Irak (94), la Géorgie (89), la Guinée (80), l'Albanie (62), la Russie (57) et la Turquie (50).

3. **Monsieur Klapwijk demande si la mention de la nationalité « Palestine » concerne uniquement des Palestiniens résidents en Cisjordanie et à Gaza ou bien aussi des réfugiés palestiniens provenant d'autres pays (par exemple Syrie, Irak, Jordanie).?**
4. Monsieur Claus précise que cela signifie les régions sous l'autorité de la Palestine et il ajoute que la Palestine est un cas problématique en termes de nationalité.
5. **1.699 dossiers ont été transférés au CGRA.** Dans 221 dossiers, une annexe 25/26quater a été délivrée et 117 demandes d'asile ont été déclarées sans objet. Le nombre total de décisions, prises en février 2018, s'élevait à 2.037. Il y a eu au total 388 demandes d'asile multiples au cours de ce même mois, soit 47 demandes multiples de moins qu'en janvier 2018. Le top 3 des nationalités les plus courantes était : l'Afghanistan (59), l'Irak (51) et la Russie (40). En centres fermés, la principale nationalité de ces demandeurs d'asile était le Maroc (15). A la frontière, la principale nationalité était l'Inde (6).
6. En février 2018, l'OE a enregistré **84 MENA**, dont 74 garçons et 10 filles. Les nationalités les plus courantes étaient: l'Afghanistan (23) et la Guinée (15) De ces MENA, 3 avaient l'âge de 0 à 13 ans, 21 de 14 à 15 ans et 60 de 16 à 17 ans.

### Questions

7. Quand le demandeur d'asile est-il inscrit dans le registre d'attente? A partir de sa 'demande de protection internationale', de 'la registration de la demande de protection internationale' où à partir de 'l'introduction de sa demande de protection internationale' ?
8. Monsieur Claus dit que le demandeur de protection internationale est inscrit dans un registre d'attente à partir du moment où il introduit sa demande de protection internationale. La demande de la protection internationale même est la demande orale à partir de laquelle on a un droit à l'accueil. Le demandeur devrait être inscrit dans le registre d'attente au plus tôt le moment où sa demande est enregistrée, ce qui n'est pas encore le cas étant donné la législation actuelle.
9. Monsieur Dewulf réfère encore à une question du compte rendu précédent sur les fiches d'information pour les pays sûrs, les demandes multiples,.... Myria a reçu ces fiches en français et en néerlandais. Ces fiches seront fournis aux participants du compte rendu pour que tout le monde puisse les regarder et faire des remarques ou poser des questions.

## Communications du CGRA (Monsieur Dewulf)

10. Monsieur Dewulf excuse le CGRA. Il donne un aperçu des chiffres du CGRA pour février 2018, disponible sur leur site web: <https://www.cgra.be/fr/actualite/les-statistiques-dasile-du-mois-fevrier-2018>.

### APERÇU

DEMANDES D'ASILE	Février 2018
Nombre de personnes qui ont introduit une première demande d'asile <sup>1</sup>	1.369
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile multiple	388
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile	1.757
DECISIONS EN MATIÈRE D'ASILE	Février 2018
Décisions intermédiaires	
Nombre de personnes pour lesquelles il a été décidé de prendre une demande d'asile (multiple) en considération	108
Décisions définitives	
Nombre de personnes qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié (SR)	569
Nombre de personnes qui ont reçu une décision d'octroi du statut de protection subsidiaire (PS)	158
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile multiple a été refusée	274
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération à été refusée (UE, Pays d'origine sûr, Réfugiés dans un autre état membre de l'UE)	56
Nombre de personnes auxquelles le statut de réfugié et/ou la protection subsidiaire ont été refusés	432
Nombre de personnes qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié (SR)	457
<b>Nombre de personnes auxquelles le statut a été retiré ou abrogé</b>	<b>24</b>
<b>Nombre total de personnes qui ont reçu une décision relative à leur demande d'asile</b>	<b>1.646</b>
CHARGE DE TRAVAIL	Fin février 2018
	7.700 dossiers

## Communications du Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE) (Monsieur Rudi Jacobs)

11. Monsieur Jacobs parcourt les chiffres du CCE: en février 2018, il y a eu en matière d'asile un **flux entrant de 604 recours et un flux sortant de 552 arrêts rendus**. Les recours en matière d'asile étaient principalement introduits par des demandeurs d'asile originaires : Afghanistan (153), l'Irak (45), la DR Congo (33), le Cameroun (30) et la Guinée (30).
12. En février 2018, il y a eu **81 recours en extrême urgence** (UDN) et 21 recours en procédure accélérée. Le 1 février 2018, la charge de travail du contentieux en matière d'asile s'élevait à 4.398 recours en attente.

<sup>1</sup> Cette catégorie comprend les demandes d'asile introduites à la frontière et sur le territoire, ainsi que les demandes d'asile introduites par des personnes qui sont arrivées en Belgique via la relocalisation (4 personnes en février) et la réinstallation (164 personnes en février).

13. **L'analyse du flux sortant** (en matière d'asile de pleine juridiction) est présenté par dictum/ arrêts définitifs dans le tableau ci-après :

Arrêts rendus par dictum	Σ en févr 2017
Refus	403
Reconnaissance Genève (art.48/3)	31
Refus reconnaissance Genève (art. 48/3) – Octroi protection subsidiaire (art.48/4)	2
Annulations	40
Σ	<b>476</b>

14. Monsieur Jacobs signale que quelques dossiers ont pris du retard. Il s'agit entre autres des visa touristiques. On y met un peu de pression pour résorber l'arriéré. Il conseil de regarder [le site web](#) pour les arrêts.
15. Madame Reulens de 'Agentschap inburgering en integratie' avait transmis une question pour le CCE : « Il y a un **appel de pleine juridiction** pour 'tous' les demandeurs de protection internationale. Le terme 'demandes de protection internationale', comprenant les demandes de reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire, comprend-t-il aussi les demandes de régularisation médicale ? Se trouvent-ils sous la même jurisprudence ? »
16. Monsieur Jacobs a répondu que les demandes de régularisation médicale ne tombent pas le terme 'demande de protection internationale'. Un arrêt de M'Bodje de la Cour de Justice de l'Union Européenne le dit. Dans la jurisprudence du Conseil, on réfère à cet arrêt de la Cour Européenne et à la jurisprudence du Conseil d'Etat et la Cour Constitutionnelle. Notamment : CCE 1 juin 2016, nr. 168 897
17. Il faut remarquer que la **Cour de Justice dans un arrêt du 18 décembre 2014 dans l'affaire C-542/13 (arrêt M'BODJ)** a jugé que l'article 15.b de la Directive Qualification doit être entendu tel que « *le dommage sérieux ne signifie pas une situation dans laquelle des traitement inhumains ou dégradants, tel que visés dans la réglementation légale en cause au principal, qu'un demander qui souffre d'une maladie grave pourrait lors du retour dans son pays d'origine être soumis aux conséquences de ce traitement inadéquat dans ce pays, sans que le soin médical lui est intentionnellement refusé.* » La Directive n'est donc pas d'application au cas de l'article 9ter de la loi des étrangers.
18. La situation visée dans l'article 9ter de la loi des étrangers ne peut pas être considéré comme une règle acceptée plus avantageuse selon l'article 3 de la Directive Qualification, comme on ne peut pas la concilier avec la Directive. La Cour de Justice répondait explicitement que « *Les ressortissant de pays tiers qui sont autorisés pour résider par la réglementation légale, sont donc des personnes avec une protection subsidiaire, auxquels les articles 28 et 29 de la directive sont d'application.* »
19. De plus le **Conseil d'Etat (CE 16 octobre 2014, n°. 228.778, CCE 5 décembre 2014, n°. 229.072 en 229.073)** a confirmé à plusieurs reprises que l'article 9ter de la loi des étrangers ne tombe pas dans le champ d'application de la Directive Qualification selon les conclusions de l'avocat-général BOT pour le Cour de Justice et que l'article 9ter de la loi des étrangers est une loi nationale et ne dérive pas de la réglementation européenne.

20. La **Cour Constitutionnelle** a aussi jugé sur cela. Dans son arrêt **13/016 de 27 janvier 2016** la Cour a jugé : « B.37.2. Selon l'arrêt précédant de la Cour de Justice, il faut conclure que le législateur n'est pas obligé de traiter de la même manière des étrangers qui se défendent contre une décision de refus sur la base de l'article 9ter de la loi du 15 décembre 1980 et les demandeurs d'asile ou les étrangers qui demandent la protection subsidiaire. La première catégorie d'étrangers n'ont pas le même statut de protection international que les autres. La différence citrisée se situe dans le critère objectif pertinent de la distinction. »

## Communications de l'IOM (Madame d'Hoop)

26. Madame D'Hoop parcourt les chiffres des **retours volontaires depuis la Belgique**. En février 2018, il y a eu 261 retours volontaires avec l'aide de l'OIM. Les principaux pays étaient la Roumanie (47), Brésil (46), la Géorgie (38), l'Ukraine (24), l'Irak (23).
27. La plupart venait de Bruxelles (145), Anvers (42) et de la Flandre-Occidentale (18), le Brabant Flamand (16) et le Limbourg (15).
28. Il s'agissait surtout de migrants en séjour irrégulier (137 personnes), de demandeurs d'asile déboutés (90 personnes) et de demandeurs d'asile ayant arrêté leur procédure (34 personnes). Les destinations courantes étaient: l'Europe (104), l'Asie (89), l'Amérique latine (49) et l'Afrique (18). Les principales organisations impliquées dans ces retours volontaires, étaient: Fedasil (128), le ONG (100), les centres Rode Kruis et Croix-Rouge (29), l'OIM (3) et l'OE (1).
29. En février 2018, l'OIM a apporté son soutien à la réintégration de 80 personnes vers les pays suivants: la Géorgie (23), l'Irak (14), la Serbie (6), la Biélorussie (6), l'Algérie (6) et le Liban (8). L'OIM a aussi traité 41 dossiers de personnes vulnérables : 9 personnes ayant des besoins médicaux, 2 personnes ayant besoins de soins médicaux et d'escorte, 7 familles avec des enfants (24 personnes au total), 2 victimes de traite d'êtres humains, 0 MENA, 1 ex-MENA, 1 femme enceinte, 1 personne isolée, 1 personne âgée.
30. Madame d'Hoop a rapporté que l'OIM organise un évènement début mai selon la publication du rapport *More than numbers*. Cela se passe en coopération avec Mc Kinsey et le GMDAC (Global Migration Data Analysis Centre). L'idée de ce rapport est la diffusion des données sur la migration pour établir que la migration peut apporter des avantages économiques et sociaux pour les migrants, les gouvernements et la société. Le rapport est déjà présenté en janvier. Madame d'Hoop appelle tout le monde les bienvenus et dit qu'elle s'attend aux invitations la prochaine réunion de contact.

## Communications du Service des tutelles (Madame van Liefde )

21. Madame van Liefde donne les chiffres pour le Service des tutelles.
22. En février 2018, il y a eu 427 signalements<sup>2</sup> de **MENA qui se déclarèrent mineurs**, dont 116 signalements à la police et 87 à l'OE. Les **pays d'origine** étaient: l'Érythrée, l'Algérie et le Maroc. 83 % de ces MENA étaient des garçons, 17 % des filles.

---

<sup>2</sup> Il s'agit du nombre de personnes ayant déclaré être mineur étranger non accompagné (demandeur d'asile ou non demandeur d'asile) lorsqu'elles sont signalées au Service des tutelles par un service de police ou par l'Office des étrangers. Le nombre de personnes effectivement identifiées en tant que mineurs étrangers non accompagnés sera inférieur. Après tout, un certain nombre sera majeur après la détermination de l'âge, un autre nombre ne sera pas identifié ayant disparu entretemps. Voir plus loin le nombre total de jeunes sous tutelle.

23. Aujourd'hui il y a 334 **tuteurs** francophones et 240 tuteurs néerlandophones actifs. Il y a eu 2.260 tutelles dans le mois de février 2018, 109 nouveaux tuteurs sont recrutés et 156 tutelles ont arrêté. Monsieur Dewulf rappelle le Service des tutelles la question posée sur les statistiques de la réunion précédente.
24. Madame van Liefde rapporte que le Service des tutelles y procède, elle s'attend à expliquer ces chiffres dans un des comptes-rendus suivants.

### Communications du HCR (Monsieur Faudon)

25. Het UNHCR annonce une newsletter au niveau mondial, dont le lien sera ajouté dans le compte-rendu.

### Communications Fedasil

26. Fedasil s'est excusé pour cette réunion et envoie les chiffres après la réunion.

#### Chiffres février 2018

27. Entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2018, il y a eu 1.224 **arrivées** dans le réseau d'accueil pour 1.560 **départs**, soit un solde négatif de 336 personnes. La tendance demeure donc à la baisse.
28. Au 28 février 2018, la capacité de l'ensemble du **réseau d'accueil** était de 22.765 places, dont 17.035 étaient occupées, soit un taux d'occupation global de 74,83 % (88,52 % dans les structures d'accueil collectives et 62,97 % dans les logements individuels). Par rapport à fin janvier 2018, le nombre de personnes accueillies a une fois de plus été à la baisse (17.379 résidents fin janvier). Et sur un an, l'évolution à la baisse est encore plus visible : fin février 2017, le réseau d'accueil comptait 21.636 résidents (pour un taux d'occupation à l'époque de 84,76 %). En un an, il y a donc eu une diminution de l'occupation de 4.601 personnes.
29. 98 MENA sont arrivés dans le réseau d'accueil en février 2018 (88 en janvier). Les structures d'accueil pour MENA avaient au total (3 phases d'accueil comprises) une capacité d'accueil de 2.146 places au 28 février 2018. Le nombre de jeunes accueillis était de 1.225 (1.275 un mois auparavant et 1.978 un an auparavant). Le taux d'occupation fin février 2018 était de 57,08 %.
30. Les principaux pays d'origine des personnes accueillies dans le réseau d'accueil étaient les suivants (il s'agit ici toujours de données de fin décembre 2017) : Afghanistan (28 %), Syrie (13,7 %), Irak (9 %), Guinée (4,5 %) et Russie (3,4 %).
31. En février 2018, 277 personnes ont quitté la Belgique dans le cadre du programme de retour volontaire (213 en janvier). Pour les deux premiers mois de l'année 2018, les principaux pays de destination dans le cadre du retour volontaire ont été la Géorgie (80 personnes), l'Ukraine (73), la Roumanie (65), le Brésil (56) et l'Irak (43).
32. Concernant la **réinstallation**, 164 personnes ont réinstallées en Belgique en février 2018 (pas d'arrivée en janvier). Quant à la **relocalisation**, 4 personnes sont arrivées en février (51 en janvier).

## Varia

33. Monsieur Dewulf signale que c'est important que tout le monde envoie à temps les questions pour que toutes les questions puissent être envoyées aux instances dans un mail. Les annexes de l'OE vont circuler avec le compte-rendu de la réunion de contact, mais n'apparaîtront pas sur le site.

**La prochaine réunion de contact aura lieu le 18 avril 2018 à 09h30**

Lieu? Myria, Rue Royale 138, 1000 BRUXELLES

(Entrée par le 37 de la rue de Ligne)

**Des questions à soumettre aux instances d'asile ? Prière de les transmettre avant le 11 avril 2018 à  
myria@myria.be**

**Les prochaines réunions: 18/04, 16/05 en 20/06.**